

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°23.03.06

Présents	26
Pouvoirs	6
Absent Excusé	1

OBJET :
AUTORISATION
D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC
DANS LE CADRE DE
LA MANIFESTATION
« LE CONCERT DE
L'ETE » - CREATION
DE TARIF POUR LES
CAMIONS DE CUISINE
DE RUE

L'an deux mille vingt-trois, le 12 juin

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 6 juin

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphane PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Roger MOSSÉ, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Catherine FOULON, Marie-Pierre VITIELLO, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, René ALBERICCI, Geneviève MARTIN, Michèle DECHAUD, Julien BOULARD.

POUVOIRS : Véronique GARNIER à Richard MALLIÉ, Catherine BIENFAIT à Mathieu PIETRI, Hortense MALLIÉ à Corinne LE MEUT, Florian PARIS à Yann PERTUISEL, Philippe CANOBIO à René ALBERICCI, Saïd ACHACHE à Geneviève MARTIN.

ABSENT EXCUSÉ : Hervé CAYLA.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

Dans le cadre des animations estivales, la municipalité organise un concert et sollicite des restaurateurs proposant de la cuisine de rue.

Le principal objectif est d'animer le Centre-Ville et de permettre aux Boucains de se retrouver autour d'événements fédérateurs.

Il convient de délibérer pour fixer le prix du droit de place des exposants.

La tarification proposée s'élèvera à 50€ par exposant.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la création de tarif pour « le concert de l'été » dans le cadre de la restauration minute.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable la commission Culture/Patrimoine du 31 mai 2023,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID : 013-211300157-20230612-23_03_06-DE

EXTRAIT DU
DES DELIB
DU CONSEIL MUNICIPAL

REGISTRE

S²LO

C.M du 12/06/2023
Délibération n°23.03.06

FIXE le tarif d'occupation d'un empl
rue à 50€ dans le cadre de la manifesta

Envoyé en préfecture le 15/06/2023
Reçu en préfecture le 15/06/2023
Publié le 15/06/2023
ID : 013-211300157-20230612-23_03_06-DE

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le :
et de la publication le : 16/06/2023



Richard MALLIÉ,
Maire.